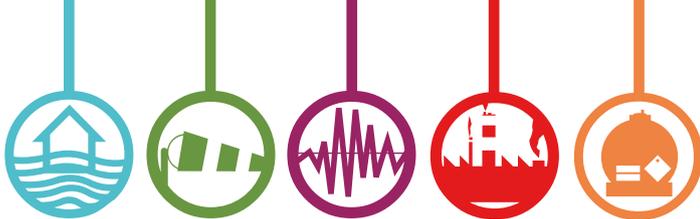


DICRIM



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Savoir quoi faire...

Sur notre commune de Vern, comme sur toutes les communes françaises, la loi nous fait obligation d'informer les populations sur les risques existant sur le territoire communal.

Nous savons tous, qu'en cas d'accident de toute nature, le temps est compté et que des réactions adaptées permettent de réduire de façon importante les sinistres.

Il est donc essentiel que nous soyons tous acteurs de notre sécurité à Vern-sur-Seiche.

C'est le sens donné à la nouvelle version de notre Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Cette nouvelle édition détachable doit être, pour nous tous, un outil d'information mais aussi de compréhension et d'anticipation en lien avec les risques sur notre commune.

Que vous soyez résident, salarié ou intervenant à Vern-sur-Seiche, je demande à chacun de prendre le temps de parcourir notre nouveau DICRIM mais aussi d'échanger dans le cadre familial, de voisinage ou professionnel afin que tous ensemble nous portions cette culture partagée de la prévention des risques.

Bien sûr, les services municipaux sont à même de répondre à vos questions.

Ensemble, partageons la culture de la prévention des risques.

Bien cordialement


Didier Moyon
Maire de Vern-sur-Seiche

Retrouvez toutes les informations concernant les mesures à prendre en cas d'alerte (repérez l'alerte, comment se confiner...) sur le site de la Ville, rubrique «Votre sécurité».

La loi fait obligation aux maires d'informer les populations sur les risques majeurs encourus sur le territoire communal.

La loi a instauré un droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Son objectif est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces.

Les risques majeurs recensés par la Préfecture sont : inondations ; tempêtes ; séismes ; risques sanitaires ; risques industriels ; risques liés au transport de matières dangereuses par routes (D173, D34, D41), par voie ferrée, par gazoduc et par oléoduc.

■ Un risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs sont regroupés en 3 catégories :

> **les risques naturels et climatiques** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;

> **les risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...

> **les risques de transports collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

> **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être enclins à l'ignorer car les catastrophes sont peu fréquentes

> **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

DOCUMENT À CONSERVER



RISQUES D'INONDATION

LES GESTES ESSENTIELS

Avant

- Eviter les réseaux électriques ou téléphoniques sous la cote de référence.
- Prévoir l'obturation des parties basses.
- Rehausser objets et mobiliers.
- Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel).

Pendant

- Couper le gaz et l'électricité.
- Ranger au sec produits toxiques et documents officiels.
- Faire une réserve d'eau potable en hauteur.
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches, protégés là où ils sont.
- Ne pas s'engager en zone inondée.
- Evacuer sur ordre seulement.

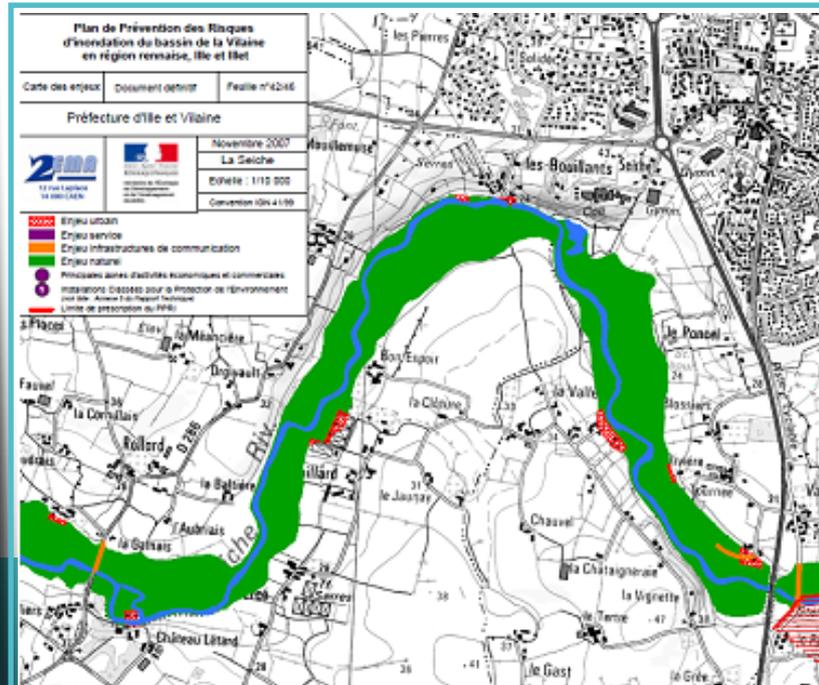
Après

- Ne rétablir l'électricité qu'après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurance.



A VERN

Les inondations qui affectent la commune de Vern-sur-Seiche sont la conséquence de crues de la Seiche, crues de type fluvial à montée lente, c'est-à-dire 8 à 9 cm par heure. L'agglomération peut, pour sa part, être affectée par des inondations ponctuelles dues au ruissellement occasionné par de fortes pluies. Les débordements de la Seiche ne concernent que quelques habitations.



Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)



RISQUES CLIMATIQUES

En cas de danger, une carte de vigilance est publiée deux fois par jour par Météo France, à 6h et à 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures, par un pictogramme représentant le phénomène prévu (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, grand froid...).

LES GESTES ESSENTIELS

Avant

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri.
- Rentrer les animaux à l'abri.
- S'éloigner du bord de la mer, annuler les sorties en mer.
- Pour les entreprises, arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

Pendant

- S'informer du niveau d'alerte.
- Écouter la radio et suivre les consignes
- Se déplacer le moins possible en voiture, rouler lentement.

Après

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment...), couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre.



Le niveau de vigilance nécessaire est précisé par une couleur, avec le cas échéant des conseils de comportements adaptés :

Vert : pas de vigilance particulière

Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux

Orange : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

Rouge : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



RISQUES SISMQUES

■ A VERN

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique classant le territoire en cinq zones de sismicité croissante de 1 à 5 en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. **L'ensemble de l'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2, aléa faible.**

■ LES GESTES ESSENTIELS

Avant

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement. S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

- Dans la rue, s'éloigner des constructions.
- À l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur ; s'éloigner des fenêtres.
- Ne pas fuir pendant la secousse : les chutes d'objets (mobilier, débris...) sont dangereuses.
- Au volant : rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

Après

- Écouter la radio et suivre les consignes
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (risque d'explosion).
- Évacuer l'immeuble. Ne pas utiliser l'ascenseur.
- Emporter ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portable.
- Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets.
- Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Laisser libre le réseau téléphonique pour les secours.
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Évaluer les dégâts et les dangers.



RISQUES INDUSTRIELS

■ A VERN

Le risque majeur à Vern-sur-Seiche est dû à la présence de deux établissements industriels classés «SEVESO» :

- ANTARGAZ : stockage et distribution de propane sous forme de « vrac » et stockage de bouteilles ;
- TOTAL : réception par pipeline, stockage et chargement en camions citernes d'hydrocarbures liquides.

Les principales manifestations du risque qui affecte la commune sont l'explosion, la libération brutale de gaz avec risque de traumatisme direct (onde de choc, flux thermique, projection d'éclats ou de débris), l'incendie.

■ LES GESTES ESSENTIELS

Avant

- Connaître les risques.
- Connaître le signal de début d'alerte.

Pendant

- Se mettre à l'abri.
- Couper gaz et électricité.
- Éviter toute flamme.
- Boucher les entrées d'air.
- Arrêter ventilation et climatisation.
- Se rapprocher d'un point d'eau.
- Ne pas fumer.
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches
- Evacuer sur ordre seulement
- Connaître le signal de fin d'alerte.

Après

- Aérer le local de confinement.
- Respecter les consignes des services de secours.



Périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI)



RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

■ A VERN

Ce risque peut survenir à l'occasion d'un accident dans le transport de produits dangereux (inflammables, explosifs, toxiques ou corrosifs) par voie routière, ferroviaire ou par canalisation (à Vern-sur-Seiche : gazoduc, pipeline).

La carte du Dossier communal Synthétique et la carte du gazoduc sont consultables en mairie.

■ LES GESTES ESSENTIELS :

Avant

- Connaître les risques et consignes.

Pendant

- Donner l'alerte si vous êtes témoin.
- Ne déplacer les victimes qu'en cas d'incendie ou d'explosion.
- Se mettre rapidement à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné.
- En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent.
- Respirer à travers un linge épais et mouillé. Se laver et changer de tenue.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Boucher les entrées d'air.
- Éviter toute flemme ou étincelle.
- Arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Se rapprocher d'un point d'eau
- Ne pas chercher à joindre les proches, qui sont protégés là où ils sont.

Après

- Respecter les consignes des services de secours ;
- Aérer le local de confinement.



■ Numéros utiles :

Mairie	02 99 04 82 04
Préfecture	0 821 80 30 35
Gendarmerie Vern-sur-Seiche	02 99 62 90 32
SAMU	15
Gendarmerie/Police	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

■ En cas d'alerte, information en direct :

Préfecture, sur Facebook et sur Twitter
<https://www.facebook.com/prefetbretagne>
<https://twitter.com/bretagnegouv>

France Bleu Armorique - FM 103.1

Mairie, sur Facebook @ Vern-sur-Seiche

■ Pour aller plus loin :

Mairie - www.ville-vern-sur-seiche.fr

Préfecture - www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Météo France - <http://france.meteofrance.com>

Vigicrues - www.vigicrues.gouv.fr

Risques majeurs - www.prim.net

A savoir

